

Toute commande doit être écrite. Elle est soumise aux conditions générales de vente et de participation d'ALTER EVOLUTION rappelées ci-dessous. Sauf dérogation formelle et expresse d'ALTER EVOLUTION, ces conditions prévalent sur toute autre. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

Le règlement des commandes est à effectuer à réception de facture sans escompte, par chèque à l'ordre d'ALTER EVOLUTION Formation.

Tout paiement intervenant postérieurement aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Au cas où les frais de formation ne seraient pas réglés à la demande par l'organisme chargé de la gestion administrative et financière de la formation ou par l'organisme extérieur payeur, ALTER EVOLUTION Formation serait fondé à les réclamer à l'entreprise donneur d'ordre, solidairement débitrice à son égard.

Dans la mesure où ALTER EVOLUTION édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Nos adresses peuvent être codées, louées ou échangées à d'autres sociétés sauf avis contraire de la part du client.

Aucun des supports remis dans le cadre des formations ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès d'ALTER EVOLUTION Formation.

Participation stage intra-entreprise et autres actions sur-mesure

- Annulation de commande au moins 11 jours ouvrés avant le début de l'intervention :
 - aucune pénalité ne sera appliquée sur les frais d'animation si le client confirme son annulation par écrit à ALTER EVOLUTION
 - si un coût de préparation était prévu, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation seront facturés
 - Annulation 10 jours ouvrés avant le début de l'intervention, les pénalités suivantes seront appliquées :
 - 100% du coût de préparation prévu avant l'animation du stage

- 25 % des autres frais pour toute annulation entre 10 et 6 jours ouvrés
- 50% des autres frais pour toute annulation entre 5 et 3 jours ouvrés
- 100% des frais pour toute annulation dans les 2 jours ouvrés

Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé durant les 3 mois qui suivent l'intervention annulée, une remise de 25% sera accordée sur les frais de l'intervention reportée.

Si ALTER EVOLUTION se voit contraint d'annuler une intervention pour des raisons de force majeure, ALTER EVOLUTION s'engage à organiser une nouvelle action dans les meilleurs délais.

Participation stage inter-entreprises

- Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé pédagogiquement insuffisant, ALTER EVOLUTION se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine ouvrée avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.
- Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, si cette annulation parvient à ALTER EVOLUTION, par écrit, au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage. Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le client moins de 10 jours avant le début du stage, ALTER EVOLUTION, facturera un dédit de 50% des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.
- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.
- Le lieu de formation précisé dans nos brochures publicitaires n'est pas contractuel. En fonction de la gestion des salles, ALTER EVOLUTION pourra convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux compétents.